

PROTECTION DES CIVILS CONTRE L'UTILISATION D'ARMES EXPLOSIVES DANS LES ZONES PEUPLÉES: 10 ÉLÉMENTS ESSENTIELS POUR UNE DÉCLARATION POLITIQUE RÉUSSIE



JUIN 2021

Chaque année, des dizaines de milliers de civils sont tués et blessés par des bombardements dans les villes. Beaucoup d'autres souffrent des dommages et de la destruction des maisons, des hôpitaux et des écoles, ainsi que des infrastructures essentielles, qui affectent la fourniture de services essentiels tels que l'eau et l'électricité. Les États, les organisations internationales et de la société civile sont actuellement engagés dans des négociations, qui devraient se terminer plus tard en 2021, en faveur d'une Déclaration politique internationale qui pourra établir des normes plus strictes pour protéger les civils de l'utilisation d'armes explosives dans les villes et autres zones peuplées.

Cette déclaration politique offre la possibilité d'accroître la protection des civils vivant dans les conflits, mais seulement si elle contient des engagements conduisant à un véritable changement. Pour ce faire, la déclaration politique doit :

1 DÉCRIRE ET RECONNAÎTRE AVEC PRÉCISION ET HONNÊTÉTÉ LES PRÉJUDICES ET LES SOUFFRANCES DES CIVILS, AINSI QUE LES RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Texte actuel: Le titre est beaucoup trop permissif sur l'utilisation continue d'armes explosives à large rayon d'impact dans les zones peuplées. En outre, les descriptions tout au long du texte selon lesquelles les armes explosives « peuvent causer » des dommages sont méprisantes sur les dommages civils étendus et largement documentés subis dans les conflits du monde entier. La description du préjudice ne tient pas compte des effets nocifs sur l'environnement.

Ce qui manque: Le titre doit être reformulé pour refléter les objectifs humanitaires et indiquer le but de cette initiative. Il faut également une description et une reconnaissance plus honnêtes et plus précises dans le préambule du préjudice civil et environnemental qui a résulté et continue de résulter de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, qui a été bien documenté.

2 FAIRE PLUS QUE SIMPLEMENT RÉAFFIRMER L'IMPORTANCE DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Texte actuel: La deuxième section du texte réaffirme les obligations clés du droit international humanitaire (DIH), tandis que les sections trois et quatre du dispositif se concentrent à juste titre sur l'établissement de nouveaux engagements au titre de cette déclaration politique. Certains États, cependant, proposent que cette déclaration politique reformule simplement les obligations juridiques existantes et ne se concentre que sur l'utilisation illégale d'armes explosives. Toutefois, la tendance continue et bien documentée des dommages civils causés par l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées soulève de graves préoccupations quant à la façon dont les règles clés du DIH sont interprétées, appliquées et respectées. Une déclaration politique qui ne ferait que redire la loi serait insuffisante pour faire face à la tendance continue et bien documentée des dommages civils.

Ce qui manque: La déclaration politique doit aller au-delà de la simple réaffirmation de la loi existante et doit exiger la révision, ou l'élaboration de nouvelles politiques et pratiques opérationnelles qui imposent des restrictions claires à l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées comme le seul moyen véritable de renforcer la protection des civils et des objets civils contre cette utilisation.

3 DÉCRIRE LES FACTEURS PRODUISANT UN « LARGE RAYON D'IMPACT » POUR PROMOUVOIR LA COMPRÉHENSION DES RISQUES PRÉSENTÉS AUX CIVILS LORSQUE CELA SE PRODUIT DANS UNE ZONE PEUPLÉE

Texte actuel: Le concept du « large rayon d'impact » n'est pas suffisamment décrit dans le préambule, ni même les facteurs produisant ce large rayon d'impact.

Ce qui manque: Le texte devrait promouvoir une compréhension commune du « large rayon d'impact » basé sur les effets de l'explosion et de la fragmentation, l'imprécision du lancement et/ou l'utilisation de plusieurs ogives ou de tirs multiples sur une zone. De plus, le préambule devrait stipuler que ces facteurs entraînent l'importante probabilité que les effets de l'arme puissent s'étendre au-delà - ou se produisent en dehors - de l'objectif militaire spécifique. Ces facteurs présentent un risque important de préjudice pour les civils et les objets civils lorsque l'arme est utilisée dans des zones peuplées.

4 INCLURE UN ENGAGEMENT DES ÉTATS QUI ÉTABLIT UNE PRÉSUMPTION CONTRE L'UTILISATION D'ARMES EXPLOSIVES AYANT UN LARGE D'IMPACT DANS LES ZONES PEUPLÉES

Texte actuel: Le paragraphe 3.3 est l'engagement clé du dispositif visant à traiter les dommages civils causés par les armes explosives à large rayon d'impact. Il devrait être renforcé et contient actuellement trop de critères.

Ce qui manque: Cet engagement devrait être renforcé pour établir une présomption contre cette utilisation. Les États devraient s'engager à « éviter l'utilisation d'armes explosives à large rayon d'impact dans les zones peuplées », ce qui constituerait le meilleur mécanisme pratique pour réduire les dommages causés aux civils. Cela devrait être renforcé par des engagements pris ailleurs dans la Section 3, qui a) encouragent l'évaluation et la compréhension préalables par les militaires des effets de leurs armes sur la zone et du contexte dans lequel ces armes sont utilisées - comme l'emplacement des civils et l'infrastructure clé - et b) établissent la capacité de suivi des dommages causés par les civils pendant les opérations militaires et assurent la formation des forces armées sur ces engagements et sur d'autres engagements pris dans la déclaration.

5

ENGAGER LES ÉTATS À FAIRE LE SUIVI DES DOMMAGES CIVILS DANS LES OPÉRATIONS MILITAIRES

Texte actuel: Il n'existe aucune obligation explicite pour les États de suivre en temps réel les pertes civiles et autres préjudices pendant les opérations militaires

Ce qui manque: La collecte de données sur les victimes civiles ainsi que sur les atteintes portées aux objets civils est essentielle pour comprendre et faire face aux dommages causés aux civils par les armes explosives. La déclaration devrait inclure un engagement à mettre en place des capacités de suivi, d'analyse, de réaction et d'apprentissage des incidents de dommages civils, y compris les dommages causés à des objets civils.

6

RENFORCER L'ENGAGEMENT À COLLECTER ET À PARTAGER DES DONNÉES SUR LES DOMMAGES CAUSÉS AUX CIVILS

Texte actuel: L'appel à collecter, partager et rendre accessibles au public des données détaillées sur les dommages civils comporte la notification de « le cas échéant » et se concentre sur les armes explosives ayant des effets sur de vastes zones plutôt que sur l'utilisation de toutes les armes explosives.

Ce qui manque: Il est un impératif moral de collecter des données sur les dommages civils causés par toutes les utilisations d'armes explosives dans les zones peuplées, et pas uniquement celles ayant des effets sur de vastes zones. Les États devraient être déterminés à mettre en place des capacités de collecte et de partage des informations sur les incidents, les évaluations et les processus d'enquête sans la notification « le cas échéant ». Le texte devrait également inclure un engagement à s'assurer que toutes les victimes civiles sont rapidement enregistrées, correctement identifiées et publiquement reconnues, quelle que soit la partie présumée responsable.

7

INCLURE UN ENGAGEMENT À COLLECTER ET À PARTAGER DES DONNÉES SUR L'UTILISATION D'ARMES EXPLOSIVES

Texte actuel: Il n'est actuellement pas nécessaire que les États collectent et partagent des données sur l'utilisation des armes explosives dans le projet de texte, y compris sur les types d'armes et les lieux d'utilisation.

Ce qui manque: Il devrait y avoir un engagement supplémentaire à collecter et à partager publiquement des données sur les types, les quantités et les sites des armes explosives utilisées, ainsi que sur l'emplacement général des munitions non explosées, connues et probables. Cela devrait porter sur toute utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, et pas seulement sur celles qui ont des effets de zone étendue.

Le Réseau international sur les armes explosives (INEW) est un réseau international d'ONG qui appelle à une action immédiate pour mettre fin aux souffrances humaines causées par l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées.

8

INCLURE UN ENGAGEMENT SOLIDE POUR AIDER LES VICTIMES D'ARMES EXPLOSIVES

Texte actuel: Les États sont appelés à « faire tout leur possible » pour aider les victimes, leurs familles et leurs communautés

Ce qui manque: L'engagement devrait être renforcé pour « fournir, faciliter et soutenir l'assistance aux victimes », et il devrait être clair que les victimes comprennent les blessés, les survivants, les membres de la famille et les communautés touchées. Le type et l'ampleur de l'assistance requise devraient également être énumérés, incluant la fourniture de besoins de base, soins médicaux à long terme, soutien psychosocial, inclusion socio-économique, éducation, renforcement des capacités médicales pour réagir efficacement aux incidents d'explosion, et sensibilisation aux risques visant à prévenir les blessures.

9

ENGAGER LES ÉTATS À FOURNIR UN ACCÈS RAPIDE ET SANS ENTRAVE À UNE AIDE HUMANITAIRE DE PRINCIPE ET INCLUSIVE

Texte actuel: Cet engagement est notamment absent du texte actuel, bien qu'il l'ait été dans le projet de texte précédent.

Ce qui manque: Le texte devrait inclure une disposition sur l'appui aux efforts de secours humanitaire qui exhorte toutes les parties aux conflits armés à fournir et à faciliter un accès rapide et sans entrave à une aide humanitaire de principe et inclusive, conformément aux normes et standards internationaux.

10

PROCESSUS DE SUIVI : PILOTER LA MISE EN ŒUVRE ET L'ORGANISATION DE RÉUNIONS RÉGULIÈRES, OUVERTES ET INCLUSIVES

Texte actuel: Bien qu'il y ait un engagement à se réunir sur une base « régulière », ni la fréquence ni l'orientation de ces réunions ne sont spécifiées. Tel qu'il est rédigé, le texte risque également de suggérer par inadvertance que la mise en œuvre est entreprise exclusivement ou principalement par des acteurs militaires.

Ce qui manque: Un processus de suivi devrait être lancé rapidement et inclure la promotion et la diffusion de la déclaration politique et de ses engagements ainsi que l'inclusion d'autres acteurs tels que l'ONU, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Réseau international sur les armes explosives (INEW) et d'autres organisations de la société civile. Les réunions au titre de la déclaration devraient viser à examiner les dommages civils causés par l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, la mise en œuvre de la déclaration politique et l'universalisation – et non le simple respect du DIH.